

CHARLES EISENMANN
Professeur à la Faculté de droit de Paris.



COURS DE DROIT ADMINISTRATIF

Tome II

PARIS
LIBRAIRIE GÉNÉRALE DE DROIT ET DE JURISPRUDENCE
R. PICHON et DURAND-AUZIAS
20, rue Soufflot - 75005
1983

TABLE ANALYTIQUE DES MATIÈRES

TOME I

DÉFINITION ET STRUCTURE DU DROIT ADMINISTRATIF (1951-1952)

	Pages
LIVRE PREMIER. – La définition du droit administratif	17
<i>Titre premier. – Les principales définitions actuelles du droit administratif</i>	21
Chapitre premier. – EXPOSÉ ET CRITIQUE	21
I. – <i>Les « Principes généraux du droit administratif » de M. Gaston Jèze</i>	21
A. – Analyse	22
B. – Commentaires	34
C. – Observations critiques	42
II. – <i>Le « Précis de droit administratif » de M. Louis Rolland</i> ..	80
III. – <i>Le Traité de M. Marcel Waline</i>	84
IV. – <i>Le Manuel de M. A. de Laubadère</i>	87
Chapitre II. – CONCLUSIONS	90
<i>Titre II. – Définition proposée</i>	95
I. – <i>Les bases</i>	95
II. – <i>La définition et ses éléments</i>	98
LIVRE II. – La situation interne du droit administratif et les problèmes qui en découlent	115
<i>Titre premier. – La thèse moniste : la doctrine du service public</i>	119
<i>Titre II. – Le dualisme, vrai principe du droit actuel</i>	137
I. – <i>Exposé général</i>	137
II. – <i>Le dualisme, solution actuelle du droit administratif français</i>	142
1. – <i>L'avènement du principe dualiste</i>	143

2. - Vue d'ensemble de la structure actuelle du droit administratif français	146
A. - L'empire assigné respectivement au droit privé et au droit public	146
B. - Figure du dualisme actuellement en vigueur	148

PROBLÈMES D'ORGANISATION DE L'ADMINISTRATION
(1966-1967)

PRÉAMBULE. - Administration ou Administrations? (De l'unité des Administrations)	159
I. - <i>La question de l'unité de l'Administration</i>	162
A. - L'analyse de M. Rivero	163
B. - La conception de L. Rolland	165
C. - Les positions de M. Vedel	166
D. - Le point de vue de M. Waline	167
II. - <i>La notion d'organe administratif</i>	168
PREMIÈRE PARTIE. - Les problèmes de structure de l'Administration ...	187
<i>Titre premier. - La notion de structure</i>	189
<i>Titre II. - Les deux problèmes de structure de l'Administration et les deux sortes de structure de l'Administration : structure territoriale et structure fonctionnelle</i>	195
Chapitre premier. - LA NOTION DE « STRUCTURE FONCTIONNELLE » ..	197
Chapitre II. - LA NOTION DE « STRUCTURE TERRITORIALE »	199
I. - <i>Le problème de fond</i>	200
II. - <i>Le problème de lieu</i>	206
III. - <i>L'importance relative des deux problèmes</i>	209
IV. - <i>Organes centraux et organes locaux</i>	210
V. - <i>Quelques mots sur le problème de législation</i>	210
DEUXIÈME PARTIE. - Les problèmes de la structure territoriale de l'Administration	213
<i>Titre premier. - Vues générales</i>	215
<i>Titre II. - La centralisation administrative, premier mode d'organisation territoriale de l'Administration</i>	221
Chapitre premier. - THÉORIE DU POUVOIR HIÉRARCHIQUE	221
Section I. - <i>Les idées des traités classiques</i>	223
Section II. - <i>Définitions et analyses proposées</i>	227
1. - <i>Idées générales</i>	227
2. - <i>Analyse des instruments du pouvoir hiérarchique à l'égard de l'action</i>	230

1° Le pouvoir d'instruire	231
2° Le « pouvoir de réformation » et le « pouvoir de substitution d'action »	235
3. - Le pouvoir hiérarchique à l'égard des personnes	247
Chapitre II. - « CONCENTRATION » ET « DÉCONCENTRATION »	250
1. - L'analyse classique : exposé et critique	250
2. - L'option législative	252
<i>Titre III. - La décentralisation, deuxième type d'organisation territoriale de l'Administration</i>	257
Chapitre premier. - LA CONCEPTION CLASSIQUE DE LA DÉCENTRALISATION	257
1. - Les pouvoirs « à l'égard des actes »	260
2. - Les pouvoirs « sur les personnes »	264
Chapitre II. - CRITIQUE DE LA CONCEPTION CLASSIQUE ET EXPOSÉ D'UNE ANALYSE DIFFÉRENTE	265
Section I. - <i>L'analyse du régime de l'action ou « règlement fonctionnel » : critique de la théorie de la « tutelle » et des « pouvoirs de tutelle »</i>	265
Section II. - <i>L'analyse du régime des agents (Le règlement du « statut personnel »)</i>	273
<i>Titre IV. - Un troisième type d'organisation territoriale de l'Administration : la « semi-décentralisation »</i>	285
1. - Nécessité d'une troisième notion	285
2. - L'essence du système de semi-décentralisation	286
3. - Les diverses modalités de la semi-décentralisation	293
CONCLUSION SUR LES STRUCTURES TERRITORIALES	297

RÉGIMES DE DROIT PUBLIC
ET RÉGIMES DE DROIT PRIVÉ
(1954-1955)

PROLOGUE. - Les difficultés du droit administratif	303
I. - <i>Quelle serait la source de l'incertitude alléguée du droit administratif</i>	310
A. - Son caractère largement jurisprudentiel ?	310
1° Premier facteur : la variation dans l'énoncé de la règle jurisprudentielle	311
2° Second facteur : l'autorité purement relative des principes généraux affirmés par le juge	316
B. - La pratique effective de la jurisprudence	329
II. - <i>L'incertitude du droit administratif actuel est-elle réelle ? (L'analyse de M. Waline.)</i>	335

A. – L'incertitude du domaine d'application du droit administratif	337
1° Le critère du service public et le droit positif	342
2° Le critère de la puissance publique et le droit positif	345
3° Le vrai critère : gestion publique ou gestion privée	348
B. – L'incertitude de plusieurs notions fondamentales du droit administratif	356
THÉORIE DES ACTES EN DROIT ADMINISTRATIF ET EN DROIT PRIVÉ :	
ÉTUDE COMPARATIVE – OBJECTIFS DE L'ÉTUDE	361
PREMIÈRE PARTIE. – Les types d'actes en droit administratif et en droit privé	363
Remarques introductives	365
<i>Titre premier. – Les points certains</i>	<i>367</i>
Chapitre premier. – COMMUNAUTÉS DES ACTES JURIDIQUES ET DES ACTES MATÉRIELS	367
A. – Les définitions courantes	368
B. – Observations critiques sur les définitions et la classification	369
C. – Vers une définition objective provisoire de l'acte juridique	373
Chapitre II. – OBJET DES OPÉRATIONS « MATÉRIELLES »	392
Chapitre III. – TYPES COMMUNS D'ACTES NORMATEURS	395
A. – Du point de vue de la forme	395
B. – Du point de vue du fond	398
§ 1 ^{er} . Les normes juridiques fond des actes juridiques	401
§ 2. La distinction des normes générales et des normes individuelles	405
§ 3. Autres classifications	409
<i>Titre II. – Les points contestés : la question de l'acte unilatéral</i>	<i>412</i>
A. – Les notions d'acte unilatéral et d'acte plurilatéral	415
1° Les définitions classiques	415
2° Critique : leurs corollaires logiques	417
3° Les définitions exactes	418
B. – Le droit privé et l'acte unilatéral	421
§ 1 ^{er} . Observations préliminaires	421
a) La question de l'originalité des actes privés unilatéraux	421
b) Critique de la thèse <i>a priori</i>	422
§ 2. Examen des faits du droit positif	423
a) Recherche des principaux actes privés unilatéraux	423
b) Le contenu normatif des actes privés unilatéraux	430
DEUXIÈME PARTIE. – Le régime des actes de l'Administration	445
<i>Titre premier. – Le principe de la légalité des actes de l'Administration.</i>	<i>451</i>

Chapitre premier. - LES SENS DU PRINCIPE	451
A. - Aperçu sur les vues de la doctrine et critiques	451
§ 1 ^{er} . Les vues de M. Waline	452
§ 2. L'exposé de M. de Laubadère	453
B. - Esquisse d'une analyse	462
§ 1 ^{er} . Les trois conceptions possibles du principe de légalité ..	462
§ 2. Leurs répercussions sur la liberté de l'Administration ..	463
Chapitre II. - LA SOLUTION DU DROIT POSITIF	469
A. - Le droit positif et la troisième interprétation du principe de légalité	469
§ 1 ^{er} . Comme principe absolument général	469
§ 2. Comme principe concernant les normes individuelles ..	470
B. - Le droit positif et l'interprétation moyenne	472
§ 1 ^{er} . La théorie officielle	472
§ 2. La réalité	473
C. - Le droit positif et l'interprétation minimale	476
§ 1 ^{er} . Une dérogation législative : les décrets-lois	476
§ 2. Deux infractions jurisprudentielles	478
<i>Titre II. - L'Administration et le pouvoir juridictionnel</i>	483
<i>Titre III. - La réglementation des actes normateurs (ou actes juri- diques)</i>	487
I. - <i>Le domaine à considérer</i>	487
II. - <i>L'objet de la réglementation</i>	488
Chapitre premier. - LA RÉGLEMENTATION DU FOND DES ACTES NOR- MATEURS	495
A. - La réglementation de l'élément objectif	499
B. - La réglementation de l'élément subjectif	501
Chapitre II. - LA RÉGLEMENTATION DES FINS DES ACTES NORMA- TEURS	504
A. - L'idée de fin des actes normateurs	504
B. - Les règles relatives au but	508
1 ^o Les règles d'assignation ou d'exclusion de but	508
2 ^o Les règles sur la valeur technique des normes posées	512
Chapitre III. - LA RÉGLEMENTATION DES CONDITIONS DE FOND DE L'ÉDICTION	515

LE DROIT APPLICABLE A L'ADMINISTRATION

(1952-1953)

<i>Titre premier. - Position du problème</i>	529
A. - Le problème premier de la théorie du droit administratif : droit privé ou droit spécial - droit public ?	529

B. - La notion d'autonomie du droit administratif : autonomie foncière et autonomie formelle	531
C. - Nécessité d'opter entre ces deux notions : option pour la première	535
D. - Option contraire dans la doctrine : la position de M. de Laubadère	536
1) Analyse de la position de M. de Laubadère	536
2) Examen de la thèse de M. de Laubadère	541
E. - Les trois solutions possibles du problème de l'« autonomie » du droit administratif	553
F. - La solution du droit positif français de 1953	554
Titre II. - Les réponses anciennes du droit administratif français	565
A. - Le XIX ^e siècle : « autorité » et « gestion »	565
B. - 1900-1920 : services publics, gestion du domaine privé et contrats de droit privé	567
1) L'attitude de la doctrine en face de l'exception	568
2) Les imprécisions de la formule	570
C. - Troisième période : 1921-1953	574
1) Jusqu'en 1945 : tendance dominante à maintenir les formules de la période précédente	576
A) La distinction des deux catégories de services publics chez M. Jéze	577
B) Chez M. Rolland	586
C) Conclusions générales sur cette première réaction	591
2) Depuis 1945 : la réaction de M. de Caubadère : la distinction des services publics et des entreprises privées de l'administration	598
3) Depuis 1945 : Amorce de l'abandon des anciennes formules	607
Titre III. - Les « doctrines du service public » confrontées avec le droit positif actuel	625
A. - LES « DOCTRINES INSTITUTIONNELLES »	625
1) Soumission de tous les rapports et situations administratifs au droit public ?	626
2) Limitation du droit public aux seuls rapports et situations concernant les institutions administratives ?	629
1 ^o Précision du problème	629
2 ^o Examen des dérogations prétendues à ce principe	630
A. - <i>Entreprises privées d'intérêt général</i>	630
B. - <i>Institutions privées assurant ou participant à un service public</i>	654
I) La portée exacte du phénomène	655
II) Examen de la jurisprudence	668
a) Première série d'arrêts : actes juridiques accomplis par certains organismes	669
b) Deuxième série d'arrêts : arrêts sur la responsabilité	698
c) Troisième série d'arrêts : les arrêts sur le personnel	699
d) Conclusion sur la portée des trois séries d'arrêts	703

C. - <i>Etablissement d'utilité publique et entreprises privées réglementées</i>	708
I) Premier groupe : quelques arrêts isolés	709
II) Deuxième groupe d'arrêts : en matière de réquisitions	716
D. - <i>Simplees entreprises privées</i>	722
I) Arrêts relatifs à des entreprises privées utilisant le domaine public	722
II) L'arrêt « Compagnie La Mutuelle du Mans »	729
III) Les critiques contre cette jurisprudence	729
E. - <i>Examen critique d'ensemble de la « thèse du service public fonctionnel » dans la doctrine</i>	733
I) Analyse de cette thèse	733
II) Examen critique	745
B. - LES « DOCTRINES FONCTIONNELLES »	756
CONCLUSION GÉNÉRALE SUR LES « DOCTRINES DU SERVICE PUBLIC »	759
POSTFACE	761
INDEX DES NOMS	767
INDEX DES MATIÈRES	769

TOME II

LES ACTES DE L'ADMINISTRATION
(1949-1950)

	Pages
INTRODUCTION	11
LIVRE PRÉLIMINAIRE. - Les fins de l'action de l'Administration	15
I. - <i>Les fonctions sociales de l'Etat</i>	18
A. - La division fondamentale	18
B. - Sous-distinctions	24
II. - <i>Les fonctions sociales de l'Administration</i>	26
LIVRE UNIQUE. - Les actes de l'Administration	31
<i>Titre premier. - La notion d'acte de l'Administration ou acte administratif latissimo sensu</i>	33
I. - Le sens de la notion et de la qualification	34
1° Acte législatif ou acte administratif	39
2° Acte administratif et acte parlementaire ou parlementaire non législatif	40
3° Acte administratif ou acte judiciaire	40
4° Acte administratif ou acte de gouvernement	41

5° Acte administratif ou acte de juridiction administrative .	41
II. - Le critère de la qualification (ou : le contenu de la catégorie)	44
1. - Le critère des actes administratifs par rapport aux autres types d'actes étatiques	44
1° Actes administratifs et actes législatifs	44
2° Actes administratifs et actes parlementaires	52
3° Actes administratifs et actes judiciaires	53
4° Les actes de gouvernement	54
5° Actes administratifs et actes de juridictions administratives	54
2. - Actes administratifs et actes non étatiques	59
Section I. - <i>Première série d'hypothèses : les actes irréguliers</i> ..	60
A. - Considérations générales	60
1. - Les cas relatifs à des actes dont l'auteur n'est pas légalement un agent étatique	61
1° Les hypothèses d'investiture directe	65
2° Les hypothèses de délégation	66
2. - Actes accomplis par des agents régulièrement investis, mais affectés de quelque autre irrégularité	70
B. - Actes nuls et actes inexistants (la théorie de l'inexistence des actes juridiques en droit administratif)	75
I. - Le régime de l'inexistence s'applique-t-il en droit positif ?	84
II. - Détermination des actes inexistants (le contenu de la catégorie)	101
1. - Les propositions doctrinales ou le problème de législation	102
2. - L'examen du droit positif	112
A. - La législation administrative	112
B. - La jurisprudence	115
1. - Observations préliminaires	115
2. - La jurisprudence du Conseil d'Etat	118
3. - Jurisprudence judiciaire	125
4. - Jurisprudence du Tribunal des conflits	127
Conclusion générale sur la théorie de l'inexistence en droit administratif	134
Section II. - <i>Deuxième série d'hypothèses : les actes réguliers</i> ..	136
A. - Actes passés par des cocontractants de l'Administration	136
B. - Actes accomplis par des agents d'institutions dont le caractère paraît douteux	139
Titre II. - Les principales catégories d'actes de l'administration	181
Section préliminaire. - <i>Considérations générales et division fondamentale</i>	182
I. - Actes et éléments d'actes	182

1. - Première observation : pluralité de sens du mot « Actes »	182
2. - Deuxième observation : quand a-t-on affaire à un acte?	183
II. - La classification fondamentale : actes juridiques et actes matériels	187
1. - Définitions courantes	187
2. - Difficultés	189
3. - Choix d'un parti	189
Section I. - <i>Les actes matériels</i>	192
1. - Les actes de contrainte ou d'exécution forcée du droit	192
2. - Les actes de prestation étatique à un administré ou à un ensemble d'administrés	193
Section II. - <i>Les actes normateurs ou actes d'édiction de normes juridiques</i>	195
I. - Classifications fondées sur les agents ou auteurs de l'acte	195
II. - Classifications fondées sur la forme des actes	206
A. - La notion de la forme	206
B. - Les deux principes de classification	112
III. - Types concrets d'actes administratifs définis par leurs auteurs et leurs formes	209
IV. - Classifications en fonction du fond des actes	210
1. - Justification de l'emploi du concept de « norme »	210
2. - Actes juridiques créateurs de normes générales et actes juridiques créateurs de normes individuelles	214
A. - Actes administratifs d'édiction de normes générales ..	215
B. - Actes d'édiction de normes individuelles	216
3. - Actes créateurs d'obligations et actes créateurs de droits.	217
4. - Actes juridiques d'édiction de normes et actes juridiques d'application de normes	219
5. - Distinction d'après le caractère des destinataires ou sujets des normes juridiques	223
<i>Titre III. - La réglementation des actes de l'Administration</i>	225
Section I. - <i>Le principe de la légalité de l'action administrative</i>	227
I. - Son contenu minimum : le respect de la loi	227
II. - Les interprétations plus strictes	228
III. - Attitude du droit positif français	231
Section II. - <i>La réglementation de l'action normatrice</i>	235
1. - Le noyau essentiel, minimum, de toute règle de compétence	239
2. - Les éléments supplémentaires des règles de compétence.	242
I. - La réglementation des pouvoirs juridiques des agents administratifs	247
A. - La réglementation du fond des normes et de leur qualité	247

I) Le fond ou contenu de la norme	247
1. Eléments objectifs et subjectifs	248
2. Différences avec les distinctions classiques	255
II) La valeur des normes	260
B. - La réglementation	260
I) La notion des « conditions de l'acte »	260
II) Conditions, pouvoir d'agir, obligation d'agir	269
C. - Les règles relatives aux fins de l'édiction	270
I) Le but des actes juridiques ou normateurs	270
1. Le but métajuridique des actes normateurs	271
2. Buts immédiats et médiats	272
3. Le but, donnée psychologique	273
II) Les règles relatives au but	275
1. Les deux sortes de règles relatives au but	275
2. Portée de ces règles en ce qui concerne les agents ..	280
III) Les notions de motifs, mobiles et cause	282
1. Motifs et mobiles	283
2. La cause	286
D. - Le pouvoir discrétionnaire	289
I) La notion de pouvoir discrétionnaire	290
1. Idées directrices	290
2. Les degrés du pouvoir discrétionnaire	293
II) La source de la discrétionnalité	295
1. Discrétionnalité et réglementation	295
2. Rejet des thèses habituelles	298
III) Méthode d'analyse et mesure de la discrétionnalité ..	304
1. Analyse de la discrétionnalité	304
2. Mesure de la discrétionnalité	312
IV) Le domaine d'existence du pouvoir discrétionnaire ..	314
1. Critique de l'idée du pouvoir discrétionnaire limité à l'Administration	314
2. Observations complémentaires sur le pouvoir discrétionnaire en droit administratif	317
APPENDICE. Les vices ou irrégularités des actes administratifs juridiques ..	321
I. - <i>Comment se présente la théorie dominante des irrégularités des actes administratifs</i>	322
II. - <i>Esquisse d'un système de définitions et classification des irrégularités des actes administratifs</i>	325

LES ACTES JURIDIQUES DU DROIT ADMINISTRATIF (1956-1957)

PRÉAMBULE	337
Section I. - <i>Explication du titre</i>	337
Section II. - <i>La notion d'acte juridique</i>	344
§ 1 ^{er} . Les définitions de la doctrine française	344

A. – La définition civiliste	344
B. – La définition de Duguit	344
C. – Critique et rejet des deux définitions	345
§ 2. La définition kelsénienne	348
§ 3. La distinction des actes juridiques et des actes matériels.	356
A. – Aperçu et critique des idées courantes	356
B. – La véritable <i>summa divisio</i> des actes	360
Section III. – <i>Définition et critère des organes administratifs</i>	365
PREMIÈRE PARTIE. – Les actes juridiques purement administratifs ou les actes juridiques de l'Administration	369
Chapitre premier. – DÉFINITION	371
A. – La notion d'auteur d'un acte juridique : lignes directrices .	371
B. – Principaux désaccords avec la doctrine dominante sur la notion de consentement	376
Chapitre II. – CLASSIFICATION	389
A. – Critique de la doctrine	389
B. – Propositions	392
Chapitre III. – LES ACTES ADMINISTRATIFS UNILATÉRAUX	395
DEUXIÈME PARTIE. – Les divers types d'actes administratifs unila- téraux	399
Section I. – <i>Les types d'opérations</i>	400
§ 1 ^{er} . En fonction des sujets	401
§ 2. En fonction des formes	402
Section II. – <i>Les types de normes</i>	404
§ 1 ^{er} . La distinction des « normes générales et abstraites » et des « normes individuelles et concrètes »	407
A. – L'élément subjectif	407
B. – L'élément objectif	409
C. – Conclusion	413
§ 2. La distinction des « normes créatrices de réglementa- tion » et des « normes d'application »	415
§ 3. Normes positives et normes d'annulation (ou annula- trices)	417
§ 4. Normes pour les administrés et normes pour les agents administratifs	422
<i>Titre premier. – Le régime juridique (la réglementation) des actes administratifs unilatéraux</i> ⁽¹⁾	427
PRÉAMBULE	427
<i>Sous-titre I. – Les règles relatives aux actes eux-mêmes</i>	430

(1) Note de l'éditeur, à ce titre premier ne correspond pas de titre second.

Chapitre premier. – LA QUESTION DU PRINCIPE DE LÉGALITÉ	432
Section I. – <i>Notion ou contenu du principe de légalité</i>	434
Sous-section I. – Les vues de la doctrine : aperçu et critique . .	434
A. – Les analyses de M. de Laubadère	436
B. – Questions et observations critiques	437
Sous-section II. – Esquisse d'une analyse	440
A. – Entre normes individuelles et normes générales : le rapport de conformité	441
B. – Entre normes générales : le rapport de compatibilité . . .	444
C. – Conclusion sur le principe de légalité	446
Section II. – <i>Le principe de légalité et le droit positif</i>	450
§ 1 ^{er} . Le droit positif et le principe de conformité	450
§ 2. Le droit positif et le principe de l'habilitation légale	452
§ 3. Le droit positif et le principe de non-contrariété aux lois	455
Chapitre II. – L'OBJET DES RÈGLES SUR LES ACTES ADMINISTRATIFS .	460
Section I. – <i>Les règles relatives au fond des actes</i>	464
Sous-section I. – Les éléments objectifs	465
Sous-section II. – Les éléments subjectifs	470
Section II. – <i>Les règles relatives au but des actes</i>	476
A. – Règles sur la détermination du but licite des actes juridiques	477
B. – Règles sur la valeur technique des normes posées	479
Section III. – <i>Les règles relatives aux conditions de l'édition</i>	481
A. – Les pouvoirs juridiques inconditionnés	482
B. – Les pouvoirs juridiques conditionnés	483
Section IV. – <i>Les règles relatives à l'exercice du pouvoir</i>	487
CONCLUSION. L'analyse des irrégularités des actes administratifs	488
A. – Observations préliminaires	488
B. – Les atteintes aux règles qui déterminent les pouvoirs . .	490
C. – Les atteintes aux règles qui fixent les conditions de l'édition	492
D. – Les atteintes aux règles de procédure et de forme	492

LES ACTES JURIDIQUES DU DROIT ADMINISTRATIF (1957-1958)

Chapitre préliminaire. – DÉLIMITATION DU SUJET	497
PREMIÈRE PARTIE. – La réglementation des actes juridiques unilatéraux.	519
Chapitre préliminaire. – VUE D'ENSEMBLE DES DIVERS ÉLÉMENTS DE CETTE RÉGLEMENTATION	521
Chapitre premier. – EXISTE-T-IL UNE LOI FONDAMENTALE DE L'ACTIVITÉ NORMATRICE DES ORGANES ADMINISTRATIFS? LA QUESTION DU PRINCIPE DE LÉGALITÉ	527

Section I. – <i>Définition du principe de légalité</i>	528
§ 1 ^{er} . Les deux termes du rapport de légalité	531
§ 2. La nature ou fond du rapport	535
A. – La contrariété et la non-contrariété	536
B. – La conformité	537
Section II. – <i>Le droit positif et le principe de légalité</i>	540
§ 1 ^{er} . Le droit positif et le principe de conformité	541
A. – Les actes administratifs unilatéraux	541
B. – Les actes bilatéraux et multilatéraux	554
C. – Les « actes matériels »	559
§ 2. Dans quelle mesure le droit positif consacre-t-il le principe de compatibilité	562
§ 3. Conclusion générale sur le droit positif et le principe de légalité	564
Chapitre II. – LES ACTES ADMINISTRATIFS ET LES RÈGLES JURISPRUDENTIELLES	567
Chapitre III. – LES RÈGLES RELATIVES AU FOND DES ACTES	570
Chapitre IV. – L'APPLICATION JURIDICTIONNELLE DES RÈGLES SUR LE FOND DES ACTES	583
Chapitre V. – LES RÈGLES SUR LES CONDITIONS DE FOND DE L'ÉDICTION	596
Section I. – <i>Pouvoirs conditionnés et pouvoirs inconditionnés</i>	596
Section II. – <i>Conditions de faculté et conditions d'obligations</i>	606
Section III. – <i>La présentation classique</i>	609
Chapitre VI. – LES RÈGLES RELATIVES AU BUT DES ACTES	617
Section I. – <i>L'idée de but en matière d'actes juridiques</i>	617
Section II. – <i>Les règles relatives au but</i>	621
Chapitre VII. – LES IRRÉGULARITÉS TOUCHANT LES CONDITIONS DES ACTES ET LE BUT DES ACTES	630
Section I. – <i>Les irrégularités relatives au but</i>	631
I) L'analyse classique	631
II) Critique et rectification de l'analyse classique	632
Section II. – <i>Irrégularités relatives aux conditions de fond ou motifs de l'édition des normes</i>	637
I) Considérations générales	637
II) But et motifs	643
Chapitre VIII. – LES RÈGLES DE PROCÉDURE OU FORME ET LES IRRÉGULARITÉS CORRESPONDANTES	646
CONCLUSION SUR LES CHAPITRES 3 A 8. Le système des irrégularités des actes administratifs	652
Chapitre IX. – ACTES ADMINISTRATIFS ET POUVOIR DISCRÉTIONNAIRE	655
Section I. – <i>Les idées classiques sur le pouvoir discrétionnaire</i> ...	656
Section II. – <i>La notion de pouvoir discrétionnaire</i>	656

Section III. - <i>La source de la discrétionnalité</i>	661
Section IV. - <i>Analyse et mesure de la discrétionnalité</i>	666
Section V. - <i>Le domaine d'existence du pouvoir discrétionnaire</i> ..	672

LE RÉGIME DES ACTES ADMINISTRATIFS UNILATÉRAUX (1959-1960)

INTRODUCTION. La notion d' « acte administratif unilatéral »	678
Chapitre premier. - LES ÉLÉMENTS CERTAINS DE LA DÉFINITION ...	679
Section I. - <i>L'élément « acte juridique »</i>	679
Section II. - <i>L'élément « acte unilatéral »</i>	685
Section III. - <i>L'élément « étatique »</i>	691
Chapitre II. - LES ÉLÉMENTS DU RÉGIME JURIDIQUE (RÉGLEMENTA- TION) DES ACTES ADMINISTRATIFS UNILATÉRAUX	694
<i>Le régime des normes administratives unilatérales</i>	695
<i>Titre premier. - L'entrée en vigueur des normes administratives unilatérales</i>	705
Chapitre I. - LA THÉORIE CLASSIQUE	709
Chapitre II. - ESQUISSE D'UNE THÉORIE DIFFÉRENTE	723
Chapitre III. - L'ÉLÉMENT INCERTAIN DE LA DÉFINITION	727
<i>Titre II. - Les problèmes de l'exécution des normes administratives unilatérales</i>	741
Chapitre premier. - LA DOCTRINE CLASSIQUE : « LA THÉORIE DE LA DÉCISION EXÉCUTOIRE »	743
Chapitre II. - ESQUISSE D'UNE NOUVELLE THÉORIE	749
Section I. - <i>L'exécution des normes d'obligation pour les admi- nistrés</i>	752
1. - Positions de la doctrine	752
2. - Etude de la question	758
A. - La réalisation directe des normes administratives	762
B. - Les sanctions pour violation des normes administra- tives	777
Section II. - <i>L'exécution des normes administratives attributives de droits ou avantages à des administrés</i>	778

LA RESPONSABILITÉ DU DROIT ADMINISTRATIF (1953-1954)

INTRODUCTION. - Le sujet et ses limites	783
1. - Responsabilité civile et responsabilité pénale	783
2. - Objet de l'étude	786

LIVRE PRÉLIMINAIRE. — La notion de la responsabilité civile	789
I. — <i>Observations générales</i>	789
II. — <i>Le droit privé de la responsabilité civile et le droit public de la responsabilité civile</i>	804
III. — <i>Responsabilité civile des collectivités publiques et responsabilité civile des collectivités privées</i>	806
1° La responsabilité civile des collectivités publiques	806
2° La responsabilité civile des collectivités privées	809
 LIVRE PREMIER. — Les règles de la responsabilité civile des collectivités publiques	811
<i>Titre premier</i> ⁽¹⁾ . — <i>La responsabilité administrative</i>	813
Chapitre préliminaire. — LES SOURCES DU DROIT DE LA RESPONSABILITÉ PUBLIQUE	813
Chapitre premier. — LES CONDITIONS DE LA RESPONSABILITÉ ADMINISTRATIVE DES PERSONNES PUBLIQUES SELON LE DROIT PUBLIC ⁽¹⁾	822
Section I. — <i>Les règles sur la genèse du dommage</i>	825
Sous-section I. — Le droit commun	825
I. — Le rapport de causalité	825
II. — L'exigence de la faute	829
1. — La notion de faute	830
2. — Les caractères des fautes administratives : la théorie de la faute du service public	833
3. — Les types de fautes administratives	837
III. — La qualification de la faute	839
1. — La relation entre les fautes et la fonction	839
2. — Le règlement provisoire ou droit de créance de la victime	843
3. — Le règlement définitif ou imputation définitive de la dette	844
4. — Le degré de gravité de la faute	846
1° — Exposé à la mode classique	846
2° — Observation critique sur cet exposé	849
IV. — L'universalité de la responsabilité	849
Sous-section II. — Les règles exceptionnelles	850
I. — Leurs traits caractéristiques	850
II. — Leurs domaines d'application	851
1° Cas de responsabilité causale en fonction d'un caractère du dommage	851
2° Cas de responsabilité causale en fonction d'un caractère de la cause du dommage	853
3° Cas de responsabilité de plein droit, par le seul fait du dommage réalisé, donc « in-exonérabilité »	855

(1) Note de l'éditeur, La version polycopiée ne comprenait qu'un seul chapitre.

Section II. – <i>Les règles sur les caractères intrinsèques du dommage</i>	857
1° La question des dommages moraux	858
2° La question du caractère légitime de la valeur ou de l'intérêt atteints	859
CONCLUSION	860
I. – <i>Le problème du fondement des règles de responsabilité du droit privé</i>	862
II. – <i>Le problème du fondement des règles de responsabilité en droit public</i>	868
INDEX DES NOMS	875
INDEX DES MATIÈRES	877